



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 18 Février 2021

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 44  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 4  
Nombre de membres excusés : 7  
Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :  
12 février 2021

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

25 FEV. 2021  
et affichage le :  
25 FEV. 2021

L'an 2021, le 18 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 février 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 février 2021.

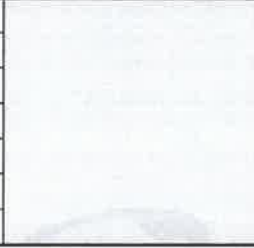

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**8 - Domaines de compétences par thèmes**  
**8.6 - Emploi-formation professionnelle**

**Objet : Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » : candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau à l'appel à projets « Campus connecté »**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAULT		
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE					x
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				
<b>PERIGNY</b>					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b><u>PONTECOULANT</u></b>					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
<b><u>SAINT-DENIS-DE-MERE</u></b>					
M. Manuel MACHADO	x				
<b><u>TERRES-DE-DRUANCE</u></b>					
M. Jean TURMEL	x				
<b><u>BEAUMESNIL</u></b>					
M. Gilles PORQUET	x				
<b><u>CAMPAGNOLLES</u></b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
<b><u>LANDELLES-ET-COUPIGNY</u></b>					
M. Denis JOUAULT	x				
<b><u>LE MESNIL-ROBERT</u></b>					
M. Jean-Claude RUULT	x				
<b><u>NOUES-DE-SIENNE</u></b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
<b><u>PONT-BELLANGER</u></b>					
M. Christian MARIETTE	x				
<b><u>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</u></b>					
M. Maurice ANNE					x
<b><u>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</u></b>					
Mme Catherine GARNIER	x				
<b><u>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</u></b>					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN					x
Mme Natacha MASSIEU					x
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>VALDALLIERE</b>						
M. Jean-Paul ANGENEAU					x	
Mme Isabelle BACHELOT					x	
M. Frédéric BROGNIART				X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU					x	
M. Gilles FAUCON	x					
Mme Brigitte MENNIER				X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x					
<b>VIRE NORMANDIE</b>						
M. Marc ANDREU SABATER	x					
Mme Marie-Noëlle BALLE						x
Mme Cindy BAUDRON	x					
M. Lucien BAZIN	x					
Mme Marie-Ange CORDIER	x					
M. Serge COUASNON	x					
Mme Nicole DESMOTTES	x					
M. Corentin GOETHALS	x					
Mme Catherine MADELAINE	x					
M. Gilles MALOISEL	x					
M. Pascal MARTIN	x					
M. Gérard MARY					x	
Mme Marie-Odile MOREL	x					
Mme Valérie OLLIVIER						x
M. Régis PICOT					x	
Mme Jane PIGAULT						x
Mme Annie ROSSI	x					
M. Guy VELANY	x					

<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>	<b>61</b>				
<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>44</b>				
<b>Quorum</b> En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	<b>21</b>				
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)</b> *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	<b>48</b>				

**Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

De tout temps, les collectivités composant notre intercommunalité ont œuvré pour favoriser son essor économique et offrir à ses habitants le choix de demeurer sur le territoire qu'ils affectionnent et d'y travailler.

L'importance actuelle de notre tissu industriel reconnu nationalement au travers de sa labellisation Territoire d'industrie, est une traduction de cet engagement constant des élus en faveur de l'économie.

Face au besoin croissant de notre tissu économique en personnel qualifié, notre territoire doit désormais envisager le développement de son offre de formations comme un moyen de réduire sa dépendance vis-à-vis d'une main d'œuvre exogène délicate à capter et un des leviers majeurs de son attractivité future à même de retenir et attirer des jeunes et d'assurer des perspectives à notre population et à nos entreprises, en particulier industrielles.

Dans ce contexte, et alors que notre territoire pâtit d'une présence faible en établissements d'enseignement supérieur, l'appel à projets « Campus connecté, tiers lieux de proximité et poursuite d'études » lancé par la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre du troisième programme d'investissements d'avenir apparaît comme une opportunité certaine de renforcer l'offre de formations sur notre intercommunalité

Le Campus connecté est un lieu d'études qui met à disposition des apprenants des salles de cours connectées et équipées, où les étudiants peuvent, à partir de leur ordinateur personnel ou d'ordinateurs mis à leur disposition sur place, suivre la formation à distance à laquelle ils se sont inscrits auprès d'une université ou d'une école. Les apprenants sont encadrés et accompagnés par un tuteur.

L'implantation d'un campus connecté permettrait d'offrir aux jeunes néo-bacheliers, aux salariés à la recherche de plus de qualification ou de validation des acquis professionnels, aux personnes en reconversion professionnelle, aux demandeurs d'emploi... la possibilité de trouver en proximité de nouvelles perspectives de formations. Elle contribuerait au développement de cursus de formations choisies, guidé par une véritable envie d'orientation tenant compte plus des capacités de chacun que de la simple proximité géographique de l'offre. Enfin, elle participerait à s'affranchir des freins sociaux, financiers et pédagogiques qui sont aujourd'hui autant d'obstacles à la poursuite, par nos jeunes, d'études supérieures.

En vue de conforter, l'offre de formation supérieure sur un même pôle, le Campus connecté projeté VN2C (Vire au Noireau Campus Connecté) serait implanté à Vire Normandie, sur le site accueillant déjà l'antenne IUT de Caen (DUT HSE et Licence pro en alternance Gestion des Risques en entreprises-Sécurité-Environnement) et le BTS Maintenance des systèmes de production communicants du Pôle Formation de l'UIMM.

Les locaux du VN2C se déploieraient au sein même de l'antenne de l'IUT dans des salles mises à disposition par celui-ci, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Caen Normandie qui accompagne ce projet et avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Normandie.

Outre la rationalisation de l'investissement public, cette implantation faciliterait les échanges entre étudiants de l'IUT et du campus connecté, participerait chez ces derniers à une meilleure appropriation du statut d'étudiant à part entière et contribuerait à éviter l'isolement et à briser le plafond de verre susceptible de freiner leur parcours de formation.

Le programme VN2C est évalué sur 5 ans à 600 000 HT.

La labellisation du projet de Campus connecté intercommunal permettrait de bénéficier d'un financement de 50 000 €/an pendant 5 ans par la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un accompagnement similaire de la Région Normandie.

Au-delà, cette candidature de l'Intercom de la Vire au Noireau s'inscrit dans une réflexion plus large de construction d'une véritable stratégie de soutien et de développement de l'offre de formations, notamment dans l'enseignement supérieur, corrélée aux besoins actuels et futurs de notre tissu économique.

**Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 13 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :**

- Décider de candidater à l'appel à projets « Campus connecté »,

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Région Normandie et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de la candidature ci-avant détaillée et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 48 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

